

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Direction générale du Personnel  
et de l'Administration  
Service du Personnel

Paris, le 24 OCT. 2007

Mission des Etudes et des Rémunérations

Nos réf. : circulaire SP/ER du 4 juillet 2007

**Affaire suivie par :**

Patricia SOILLY – DGPA/SP/ER  
Tél. : 01 40 81 75 50 – Fax : 01 40 81 65 13  
Courriel : Patricia.Soilly@equipement.gouv.fr

**Note**

à

Madame la directrice des affaires  
juridiques, informatiques et logistiques  
Sous-direction CV, bureau CV2

**Objet :** fin de gestion 2007 - compléments indemnitaires pour les agents de la filière administrative gérés en administration centrale


Dans la perspective d'harmonisation des régimes indemnitaires alloués aux agents de la filière administrative au sein du périmètre du MEDAD, j'ai étudié la possibilité d'amorcer dans un premier temps et dès 2007 un rapprochement des dotations moyennes servies dans les périmètres ex Ecologie et ex Equipement.

Dans la mesure où les exercices indemnitaires ont déjà été fait, les différences constatées pour certains corps ou certains grades pourront être comblées pour la fin de gestion 2007 sous forme de complément exceptionnel, non modulable, à verser au prorata de temps de travail et de présence. Par ailleurs, une mesure uniforme de + 100€ est prévue pour tous les agents de catégorie B et C, affectés en services déconcentrés hors Ile de France, y compris en DIREN. S'agissant de l'inspection du travail des transports, la mesure complémentaire des seuls contrôleurs du travail a pour objectif de leur servir la même prime de technicité qu'à leurs collègues du ministère chargé du travail.

Vous trouverez en annexes, trois états listant les compléments à verser pour les agents d'administration centrale d'une part et pour les agents de services déconcentrés d'autre part, en distinguant l'Ile de France.

J'attire votre attention sur la nécessité de verser ces compléments sur le mouvement de paie de décembre 2007. Ils seront intégrés dans les dotations 2008. Je vous invite par conséquent à les prendre en compte pour le calcul des acomptes mensuels que vous mettrez en paiement dès janvier 2008.

**La directrice générale du personnel  
et de l'administration**



**Hélène JACQUOT-GUIMBAL**



**Compléments indemnitaires 2007  
administration centrale**

Corps	grade/échelon	complément indemnitaire 2007
Attaché administration de l'équipement	Attaché principal à compter du 7ème échelon	420 €
	attaché à compter du 8ème échelon	490 €
Chargé d'études documentaires	CED à compter du 8ème échelon	490 €
Secrétaire d'administration de l'équipement contrôleurs des affaires maritimes	Classe exceptionnelle	1 200 €
	Classe supérieure	560 €
	Classe normale IB supérieur à 380	780 €
	Classe normale IB <= à 380	250 €
Adjoint administratif de l'équipement syndic des gens de mer	Principal 1ère classe	690 €
	principal 2ème classe	530 €
	Adjoint 1ère classe	550 €
	Adjoint 2ème classe	550 €
Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière	Titulaires toutes classes	150 €
	Contractuels « SNEPC »	150 €
Délégué au permis de conduire et à la sécurité routière	Délégué principal	400 €
	Délégué	700 €
Contrôleur du travail des transports	Tous grades	230 €
Administrateur civil	Hors classe	1 500 €
	AC	1 000 €



Corps	grade/échelon	complément indemnitaire 2007	Nature prime
Attaché administration de l'équipement	Attaché principal à compter du 7ème échelon	420 €	IFTS
	attaché à compter du 8ème échelon	490 €	IFTS
Secrétaire d'administration de l'équipement	Classe exceptionnelle	900 €	IFTS
	Classe supérieure	900 €	IFTS
	Classe normale IB supérieur à 380	900 €	IFTS
	Classe normale IB <= à 380	250 €	IAT
Adjoint administratif de l'équipement	Principal 1ère classe	460 €	IAT
	principal 2ème classe	480 €	IAT
	Adjoint 1ère classe	530 €	IAT
	Adjoint 2ème classe	230 €	IAT
Contrôleurs des transports terrestres	Divisionnaire / classe exceptionnelle	700 €	IFTS
	Principal / classe supérieure	630 €	IFTS
	Classe normale IB supérieur à 380	680 €	IFTS
	Classe normale IB <= à 380	30 €	IAT
Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière	Titulaires toutes classes	150 €	ISP
	Contractuels « SNEPC »	150 €	IRS
Délégué au permis de conduire et à la sécurité routière	Délégué principal	400 €	IP
	Délégué	700 €	IP
Contrôleur du travail des transports	Tous grades	230 €	Prime de technicité



**Compléments indemnitaires 2007**  
**Services déconcentrés Province**

Corps	grade/échelon	complément indemnitaire 2007	Nature prime
Attaché administration de l'équipement	Attaché à compter du 9ème échelon	<b>1 425 €</b>	IFTS
	attaché jusqu'au 8ème échelon	<b>480 €</b>	IFTS
Chargé d'études documentaires	CED à compter du 9ème échelon	<b>1 025 €</b>	IFTS
Secrétaire d'administration de l'équipement	Classe exceptionnelle	<b>100 €</b>	IFTS
	Classe supérieure	<b>100 €</b>	IFTS
	Classe normale IB supérieur à 380	<b>100 €</b>	IFTS
	Classe normale IB <= à 380	<b>100 €</b>	IAT
Adjoint administratif de l'équipement syndics des gens de mer	Principal 1ère classe	<b>100 €</b>	IAT
	principal 2ème classe	<b>100 €</b>	IAT
	Adjoint 1ère classe	<b>100 €</b>	IAT
	Adjoint 2ème classe	<b>100 €</b>	IAT
Contrôleurs des transports terrestres contrôleurs des affaires maritimes	Divisionnaire / classe exceptionnelle	<b>100 €</b>	IFTS
	Principal / classe supérieure	<b>100 €</b>	IFTS
	Classe normale IB supérieur à 380	<b>100 €</b>	IFTS
	Classe normale IB <= à 380	<b>100 €</b>	IAT
Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière	Titulaires toutes classes	<b>100 €</b>	ISP
	Contractuels « SNEPC »	<b>100 €</b>	IRS
Contrôleur du travail des transports	Tous grades	<b>230 €</b>	Prime de technicité